

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2015-08-13f-00827
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2015-00827-014-001

Dénomination du projet : RTE - Extension du poste électrique de Ranville

Lieu des opérations : 14860 - Ranville

Bénéficiaire : DESQUILBET Gaëtan

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable, si le dossier concerne le seul agrandissement du poste électrique situé sur la commune de Ranville, à la condition qu'une parcelle de prairie connexe au projet soit protégée au titre des mesures compensatoires sur environ 1 ha (le projet ampute ce milieu sans le compenser),
mais défavorable, s'il s'agit de l'ensemble: poste électrique + raccordement terrestre, sur 24 km qui dégradent 25 ha d'espace rural n'ayant fait l'objet d'aucune analyse écologique, ni étude d'incidence environnementale avec la séquence Eviter- Réduire- Compenser.
Rien dans le dossier ne permet de lever le doute.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

3 Sept 2015

Signature :

